

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.212

L'An deux Mille Dix, le 30 juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par Mme DUMAS
Mme LEFEBVRE représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme ROY représentée par Mme PELTIER
Mme DAUZIDOU représentée par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. MEGLIO, M. CAU,
Mme BARRAUD DUCHERON, M. PRUDENCIO,
M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION ROYAN OCEAN CLUB TENNIS, POUR L'ANNEE 2010 – AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 10.112 en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 27.850 euros (vingt-sept mille huit cent cinquante euros) au profit de l'Association Royan Océan Club Tennis.

Il est proposé d'augmenter la subvention initiale d'un montant de 1.500 euros (mille cinq cent euros) et d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Royan Océan Club Tennis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant n°1,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 1.500 euros (mille cinq cent euros) à l'Association Royan Océan Club Tennis.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Océan Club Tennis.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 août 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



AVENANT N° 1

**A la Convention Générale d'Objectifs
Conclue entre la Collectivité
et L'Association Royan Océan Club Tennis**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2010 rendue exécutoire le 2 août 2010,

D'une part,

Et,

L'Association Royan Océan Club Tennis, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort sous le numéro 89 1705 S, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'**Association**,

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre du développement des activités de l'**Association Royan Océan Club Tennis**, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à cette association.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une **subvention supplémentaire de 1.500 euros (mille cinq cent euros)** au profit de l'**Association Royan Océan Club Tennis**.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Royan, le 10 août 2010

**Pour l'Association,
Le Président,**

**Pour la Ville de Royan,
Le Député-Maire,**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 11 août 2010

